

Procédure devant la cour d'appel

En tant que défenseur syndical, vous pouvez être amené à présenter des dossiers devant la cour d'appel. Il est donc essentiel de se former pour maîtriser les modalités de la procédure devant cette juridiction, qui diffère considérablement de celle du conseil de prud'hommes et est bien plus complexe.

Objectifs

1. Connaître les délais d'appel
2. Connaître les règles de la procédure devant la cour d'appel
3. Construire une déclaration d'appel

Public Visé

Défenseur syndical

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Exercer le mandat de défenseur syndical et suivi la formation initiale

Parcours pédagogique

- Les délais d'appel
- La procédure
- La déclaration d'appel
- La mise en état
- Les incidents de procédure

Objectifs pédagogiques

Mémoriser les délais d'appel
Retenir les règles de la procédure
Décomposer la déclaration d'appel
Schématiser la déclaration d'appel
Identifier la procédure avec un conseiller de la mise en état

Méthodes mobilisées

Méthodes expositive, active et interrogative

Qualification Intervenant(e)(s)

Avocat du réseau AVEC

Méthodes d'évaluation

Évaluation diagnostique avant la formation
Évaluation formative tout au long de la formation
Évaluation sommative à la fin de la formation
Évaluation de satisfaction à la fin de la formation

Modalités d'accessibilité handicap

Bâtiment ERP PMR - Contactez-nous pour nous indiquer vos besoins spécifiques



Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectifs

De 8 à 12 Personnes



Contactez-nous !

Pascal QUINTON
Formateur consultant, responsable formation

Tél. : 0142038441
Mail : pascal.quinton@irefe.fr

IREFE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11750804075

Version : JUR026-20241015

IREFE 78 rue de Crimée 75019 Paris – Tél 01.42.03.05.05

www.irefe.com – contact@irefe.fr

Déclaration OF : 1175 080 40 75 / Agrément CSE économique 84 1511 / Agrément CSE SSCT 85 808